



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-03

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 23 février, à LONGWY

Date de convocation	10 février 2022
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	25 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Quorum en période d'urgence sanitaire :18

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)

M. Philippe CLAUDE

M. Jean François GOSSET

Mme Inès DE MONTGON

Mme Véronique CASTRONOVO

Mme Edith COLIN

M. Bernard DEKENS (pouvoir de M PAULET)

Mme Dominique FLORES

M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)

M. Sébastien ROUSSEAU

M. Hervé CORVISIER

M. Michel LALLEMAND

M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN

M Gery TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN

M. Alain DUPOMMIER

M. Claude VALDENNAIRE

M. Eric GILLARDIN

M Michel NORMAND

M. Pierre Emmanuel FLOCKS

Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)

Mme Dominique HUMBERT

Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat du vote
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-03

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La réalisation de l'exercice 2021 constate un excédent de 57 751,97 €.

Cet excédent de fonctionnement devra couvrir le déficit d'investissement global.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général s'établissent en 2021 à 405 879,44 €.

Malgré le report de certaines dépenses, nous enregistrons une augmentation de 167 770 € par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par :

- des dépenses obligatoires plus importantes (Service bancaires pour ligne de trésorerie, assurances, loyer, affranchissements)
- le rattachement de dépenses engagées (Etude danger pour 62320 €, Etude sur le changement climatique pour 133 000 €)

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 14 agents se sont élevées à 686 265 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement consistent en:

- Les cotisations des membres de l'EPAMA
- Les subventions (agence de l'eau)

Si l'ensemble des charges 2021 ont été rattachées à l'exercice 2021, les recettes de fonctionnement se rapportant à ces dépenses ont également été rattachées.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement sont de deux ordres :

- Les opérations réalisées pour le compte de l'EPAMA (étude sédimentaire...)
- Les projets effectués en compte de tiers (délégations GEMAPI)

Le résultat global de l'exercice 2021 est donc de :

Fonctionnement = 57 751,97 €

Investissement = 1 978 834,25 €

Restes à réaliser Dépenses = 30 720 170,07 €

Restes à réaliser Recettes = 28 700 559,82 €

Résultat issu des restes à réaliser : - 2 019 610,25 €

Résultat global d'investissement : - 40 776€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Constatant que le compte administratif présente les soldes suivants :

- un excédent de clôture de 57 751,97 € en section de fonctionnement
- un excédent de clôture de 1 978 834,25 € en section d'investissement

le Comité Syndical :

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2021

Le Président de l'EPAMA



Bernard DEKENS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned below the printed name.

